

CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu de la séance

du mercredi 7 avril 2010

L'an deux mil dix, le 7 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de VELIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

Présents :

Monsieur LOISON Joël, Monsieur BLANCHARD Didier, Madame THIRIET Jeannine, Madame DREVON Ghislaine, Monsieur AMIOT Gilbert, Monsieur GUENICHE Richard, Madame LOISON Monique, Madame MARINA Chantal, Monsieur MELLET Bruno, Monsieur ORSINI Jean-Charles, Monsieur SIRY Jean-Marc, Monsieur CIRET Daniel, Madame Monique STUTZMANN, Madame MENEZ Michèle, Monsieur GEMBLE Gilles, Monsieur MIGNOTTE Alain, Madame POUMEROL Palmira, Monsieur ELEDO Jean-Paul, Monsieur DREVON Bruno, Madame EUVERTE Sophie, Madame LAMIR Magali, Monsieur TOUIBI Marouen, Monsieur GARCIA Alain, Monsieur SANSONNET Christian, Madame COUPAS Annie, Monsieur ZYTNICKI Daniel, Madame ROGER Janine, Monsieur DANIEL Michel, Madame DUSSAUSOY Irène

Absents Représentés :

Monsieur THEVENOT Pascal pouvoir à Monsieur LOISON Joël, Monsieur HARLAUT Jacques pouvoir à Monsieur GUENICHE Richard, Madame LORIEN Nathalie pouvoir à Monsieur AMIOT Gilbert, Madame MICHAUT Véronique pouvoir à Monsieur GARCIA Alain,

Absents non Représentés :

Madame SIGNORET Isabelle, Madame BOUCHER Catherine,

Secrétaire de Séance :

Madame LAMIR Magali,

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2010

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Mme ROGER, M. DANIEL, Contre : Mme DUSSAUSOY

- Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1 Délégation donnée au Maire en matière de marchés, d'accords-cadres et d'avenants

Le conseil municipal autorise le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 193 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délégation annule et remplace celle donnée par délibération en date du 2 avril 2008.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Abstentions : Mme ROGER, M. DANIEL, Contre : Mme DUSSAUSOY

RESSOURCES HUMAINES

2. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil municipal :

- approuve les créations et suppressions d'emplois suivantes à compter du 8 avril 2010 pour le grade de rééducateur, à compter du 1^{er} avril 2010 pour le grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe et à compter du 2 février 2010 pour le grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe,
- annule la transformation des postes d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) et d'Auxiliaires de Puériculture approuvée par le conseil municipal du 17 février 2010.

Suppression	Nb	Création	Nb
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet	- 4	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère} classe, à temps complet	4
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet	- 5	Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} classe, à temps complet	5
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe, à temps complet	- 1	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère} classe, à temps complet	1
Educateur de Jeunes Enfants, à temps complet	- 1	Rééducateur Territorial de classe normale, à temps complet	1
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère} classe, à temps complet	- 1	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe, à temps complet	1
Total	- 12		12
		Solde	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3. Repos dominical dans les périmètres d'usage de consommation exceptionnel (PUCE)

La loi du 10 août 2009, réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales, ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires, a créé un nouveau dispositif de dérogations au repos dominical pour les commerces situés dans un « Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel » (PUCE).

La loi subordonne la création d'un PUCE à une demande du conseil municipal de la commune sur le territoire duquel se situe le périmètre. Cette demande doit être motivée et argumentée sur la base des 3 critères suivants, déterminés par la loi :

- des habitudes de consommation dominicale,
- l'importance de la clientèle,
- et l'éloignement de celle-ci du périmètre concerné.

Au vu de cette loi le conseil municipal :

- demande au Préfet des Yvelines la création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnel (PUCE) comprenant exclusivement les centres commerciaux « Usines Center » et « Art de Vivre » de Vélizy-Villacoublay,
- charge le Maire de transmettre le dossier de demande de création de ce PUCE au Préfet des Yvelines,

ADOPTE A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Mme ROGER, M. DANIEL,
Abstentions : M. GARCIA,
Contre : M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI, Mme DUSSAUSSOY,**

FINANCES

4. Avis d'information – Bilan des marchés publics passés en 2009

Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur publie, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services, les marchés sont regroupés par tranches, en fonction de leur prix.

Le conseil municipal prend acte du bilan des marchés publics passés en 2009.

5. Compte de gestion – Exercice 2009

Le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif (Article L.2121-31 du CGCT).

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et de tous les titres de recettes émis et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après vérification de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après vérification de l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après vérification de la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion 2009 (Budget principal Ville, Budgets annexes de l'assainissement et des parcs de stationnement) établis par Madame le Trésorier Principal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et approuve donc ces comptes de gestion 2009.

ADOpte A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Mme ROGER, M. DANIEL,
Contre : Mme DUSSAUSOY,**

6. Compte Administratif – Exercice 2009 – Budget principal Ville et budgets annexes de l'Assainissement et des Parcs de Stationnement

I Le Compte Administratif 2009 du Budget Principal Ville dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2009 (A)	58 560 829,55	17 456 165,21	76 016 994,76
Recettes 2009 (B)	62 520 360,90	25 965 887,15	88 486 248,05
Résultat de l'exercice 2009 (C) = (B) – (A)	3 959 531,35	8 509 721,94	12 469 253,29
Report exercice 2008 (D)	2 354 194,34	6 891 177,79	9 245 372,13
Résultat de clôture 2009 E = (C) + (D)	6 313 725,69	15 400 899,73	21 714 625,42

Le conseil municipal constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2009 et le Compte Administratif 2009 ;

Le conseil municipal constate la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :

Restes à réaliser 2009	Investissement
Dépenses	15 428 420,14
Recettes	17 938,00
Total (F)	- 15 410 482,14

	Fonctionnement	Investissement	Total général
Résultat de cumulé 2009 = (E) + (F)	6 313 725,69	- 9 582,41	6 304 143,28

Après avoir arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le conseil municipal approuve le Compte Administratif 2009 du Budget Principal Ville pour l'exercice 2009, voté par chapitre.

OBJET	Montant	Pour	Abstentions	Contre
Présentation générale du budget : • Vue d'ensemble				
- Dépenses de fonctionnement s'élève à	58 560 829,55 €	30(UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)
- Recettes de fonctionnement s'élève à	62 520 360,90 €	30(UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)
- Dépenses d'investissement s'élève à	7 456 165,21 €	30(UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)
- Recettes d'investissement s'élève à	25 965 887,15 €	30(UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)
• Etat des restes à réaliser :				
Dépenses d'investissement s'élève à	6 528 006,54 €	30(UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)
Recettes d'investissement s'élève à	596 775,00 €	30(UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)

II Le Compte Administratif 2009 du Budget Annexe de l'Assainissement dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2009 (A)	473 285,59	275 993,16	749 278,75
Recettes 2009 (B)	505 873,09	1 078 819,23	1 584 692,32
Résultat de l'exercice 2009 (C) = (B) - (A)	32 587,50	802 826,07	835 413,57
Report exercice 2008 (D)	1 500,00	249 188,02	250 688,02
Résultat clôture 2009 E = (C) + (D)	34 087,50	1 052 014,09	1 086 101,59

Le conseil municipal constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2009 et le Compte Administratif 2009,

Le conseil municipal constate la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :

Restes à réaliser 2009	Investissement
Dépenses	1 667 918,73
Recettes	0,00
Total F	- 1 667 918,73

	Fonctionnement	Investissement	Total général
Résultat de cumulé 2009 = (E) + (F)	34 087,50	- 615 904,64	- 581 817,14

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le conseil municipal approuve le Compte Administratif 2009 du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2009.

Vote du budget d'assainissement par section avec :

OBJET	Montant	Pour	Abstention s	Contre
Présentation générale du budget :				
• Vue d'ensemble				
- Dépenses d'exploitation s'élève à	473 285,59 €	30 (UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)
- Recettes d'exploitation s'élève à	505 873,09 €	30 (UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)
- Dépenses d'investissement s'élève à	275 993,16 €	30 (UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)
Recettes d'investissement s'élève à	1 078 819,23 €	30 (UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)
• Etat des restes à réaliser :				
- Dépenses d'investissement s'élève à	749 278,15 €	30 (UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)
- Recettes d'investissement s'élève à	1 835 380,34 €	30 (UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)

III Le Compte Administratif 2009 du Budget Annexe des Parcs de Stationnement dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement
Dépenses 2009 (A)	112 327,25
Recettes 2009 (B)	195 355,23
Résultat de l'exercice 2009 (C) = (B) – (A)	83 027,98
Report exercice 2008 (D)	198 035,65
Résultat clôturé 2009 = (C) + (D)	281 063,63

Le conseil municipal constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2009 et le Compte Administratif 2009 ;

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le conseil municipal approuve le Compte Administratif 2009 du Budget Annexe des Parcs de stationnement pour l'exercice 2009.

Vote du budget des parcs de stationnement et boxes rue de Bretagne par section avec :

OBJET	Montant	Pour	Abstentions	Contre
Présentation générale du budget :				
• Vue d'ensemble				
- Dépenses d'exploitation s'élève à	112 327,25 €	30 (UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)
- Recettes d'exploitation s'élève à	195 355,23 €	30 (UPV, EPCV, Me Roger)	M. Daniel (JV)	Me Dussaussoy (JV)

7. Affectation du résultat – Exercice 2009

I. Budget Principal Ville

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2009 et constaté les excédents de la section de fonctionnement, soit **6 313 725,69 €** et de la section d'investissement, soit **15 400 899,73 €**,

Considérant l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- Dépenses :	15 428 420,14 €
- Recettes :	17 938,00 €

Le conseil municipal affecte les résultats comme suit :

- Investissement Compte R/001 **15 400 899,73 €**
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ – Pour : 30 (UPV, EPCV, Me Roger)
Abstention : 1 (M. Daniel)
Contre : 1 (Me Dussaussoy)
- Investissement Compte R/1068 **3 500 000,00 €**
 - ADOPTÉ A LA MAJORITÉ – Pour : 30 (UPV, EPCV, Me Roger)
Abstention : 1 (M. Daniel)

Contre : 1 (Me Dussaussoy)

- Fonctionnement Compte R/002 **2 813 725,69 €**
- ADOPTE A LA MAJORITE – Pour : 30 (UPV,EPCV, Me Roger)
Abstention : 1 (M. Daniel)
Contre : 1 (Me Dussaussoy)

II. Budget Annexe de l'Assainissement

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2009 et constaté les excédents de la section de fonctionnement, soit **34 087,50 €** et de la section d'investissement, soit **1 052 014,09 €**

Considérant l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- Dépenses : 1 667 918,73 €
- Recettes : 0,00 €

Le conseil municipal affecte les résultats comme suit :

- Investissement Compte R/001 : **1 052 014,09 €**
- ADOPTE A LA MAJORITE – Pour : 30 (UPV,EPCV, Me Roger)
Abstention : 1 (M. Daniel)
Contre : 1 (Me Dussaussoy)

- Investissement Compte R/1068 : **24 087,50 €**
- ADOPTE A LA MAJORITE – Pour : 30 (UPV,EPCV, Me Roger)
Abstention : 1 (M. Daniel)
Contre : 1 (Me Dussaussoy)

- Fonctionnement Compte R/002 **10 000,00 €**
- ADOPTE A LA MAJORITE – Pour : 30 (UPV,EPCV, Me Roger)
Abstention : 1 (M. Daniel)
Contre : 1 (Me Dussaussoy)

III. Budget Annexe des Parcs de Stationnement

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2009 et constaté l'excédent de la section de fonctionnement, soit **281 063,63 €**

Le conseil municipal affecte le résultat comme suit :

- Fonctionnement Compte R/002 : **281 063,63 €**
- ADOPTE A LA MAJORITE – Pour : 30 (UPV,EPCV, Me Roger)
Abstention : 1 (M. Daniel)
Contre : 1 (Me Dussaussoy)

8. Taux d'imposition 2010

A travers l'adoption du Budget Primitif 2010 le 16 décembre 2009 et compte tenu du résultat dégagé au Compte Administratif 2009, la majorité municipale confirme maintenir son objectif de maîtrise de la fiscalité directe locale.

Cette volonté se manifeste aujourd'hui par la proposition, au conseil municipal, de maintenir les taux de fiscalité de 2009.

Taxes	Taux Communal
• taxe d'habitation :	9,58 %
• taxe foncière (bâti) :	11,42 %
• taxe foncière (non bâti) :	22,87 %
• cotisation foncière des entreprises :	7,47 %

ADOPTE A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Mme ROGER, M. DANIEL,
Contre : Mme DUSSAUSOY**

9. Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères était de 3,83 % en 2009.

Le conseil municipal porte ce taux à 4,40 % en 2010, afin de poursuivre la réduction progressive de l'écart entre le coût du traitement des ordures ménagères et son financement par le produit de la taxe.

Avec ce nouveau taux, le produit couvrira 64 % du coût du service d'élimination des déchets ménagers en 2010.

ADOPTE A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Mme ROGER, M. DANIEL,
Contre : Mme DUSSAUSOY,**

10. Mise en place d'un système de vidéo protection – Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

La ville de Vélizy-Villacoublay a lancé un appel d'offres en vue d'installer un système de vidéo protection sur son territoire.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) peut apporter aux porteurs de projet un concours financier significatif allant jusqu'à 50 % du coût total du projet pour l'installation d'un nouveau dispositif et allant jusqu'à 100 % du coût total pour le raccordement du Centre de Supervision Urbain au Commissariat de Police Nationale.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes à la mise en œuvre de cette solution auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance sur la base du coût estimatif de 590 000 € pour l'installation du système de vidéo protection et pour un coût estimatif de 9 200 € pour son raccordement au Commissariat de Vélizy-Villacoublay.

ADOPTE A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, M. GARCIA, Mme ROGER, M. DANIEL,
Ne Prennent Pas Part au Vote : M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,
Contre : Mme DUSSAUSOY**

EDUCATION JEUNESSE

11. Projet éducatif du collège Maryse Bastié – Attribution d'une subvention exceptionnelle

La Ville de Vélizy-Villacoublay, soucieuse de concourir au développement et à l'épanouissement de tous les enfants, souhaite soutenir les projets en faveur de l'enfance défavorisée.

La Section Enseignement Général Professionnel Adapté (SEGPA) du Collège Maryse Bastié, engagée aux côtés d'autres établissements d'Ile-de-France, a sollicité auprès de la Commune une aide financière pour la réalisation d'un projet éducatif mené avec l'Association Mission Bleu Ciel.

Cette Association est composée de pilotes d'avion atteints d'un handicap physique. L'un de ses objets consiste notamment à communiquer sur les compétences et non le handicap des personnes souffrant d'une différence.

Pour cela, elle s'est engagée dans une opération dénommée « dessine-moi un cerf volant », dont l'objectif est de rapprocher les enfants en difficulté, victimes de handicap ou désavantagés et les enfants dits « ordinaires » âgés de 8 à 14 ans, en vue de réaliser une action commune, animée par des équipes pédagogiques, professeurs et éducateurs.

A l'issue de ce projet pédagogique, dans l'esprit d'une récompense par rapport à un travail, un cadeau exceptionnel leur est offert : chaque binôme « enfant ordinaire-enfant extraordinaire » effectue un baptême de l'air en coordination avec le Tour Aérien « Rêves de Gosse » organisé par les Chevaliers du Ciel.

Le conseil municipal accorde le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Collège Maryse Bastié pour la réalisation, par sa Section Enseignement Général Professionnel Adapté (SEGPA) et l'Association Mission Bleu Ciel, du projet éducatif « dessine-moi un cerf volant » mené en faveur de l'enfance défavorisée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

12. Construction du centre de petite enfance – Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France

Par délibération du 4 février 2009, le conseil municipal a décidé de créer un centre de la petite enfance dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Mermoz.

Ce pôle Petite Enfance comprendra un multi accueil de 60 places, un relais d'assistantes maternelles, un lieu d'accueil enfants –parents, les locaux de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et ceux de la crèche familiale. Ce nouvel équipement permettra la création de 40 nouvelles places pour l'accueil des jeunes enfants, en complément des 20 places de la halte jeux qui emménagera ainsi dans des locaux plus adaptés.

Le Conseil Régional d'Ile-de-France soutient les dépenses d'investissement des structures de garde collective pour jeunes enfants à hauteur de 40 % maximum de la dépense d'investissement, dans la limite de 5 000 € par place créée ou restructurée, portée à 7 500 € par place d'accueil d'enfant handicapé.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de ce projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

AFFAIRES SOCIALES

13. Accession sociale à la propriété – Mise en œuvre de la majoration du prêt à taux zéro et du dispositif «Pass Foncier»

La commune de Vélizy-Villacoublay a souhaité développer une politique de l'habitat qui vise à moderniser et développer l'offre de logements et permettre, aux personnes à ressources modestes, l'accès au logement, dans un objectif de mixité sociale.

C'est dans cet objectif qu'un Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR) a été signé avec le Département des Yvelines le 19 décembre 2008 pour la réalisation de 1 220 logements. L'accession sociale à la propriété est l'un des objectifs forts de la politique communale dans ce domaine.

Pour répondre à ce besoin, des dispositifs réglementaires ont été créés par la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et ses décrets d'application.

Cette loi a institué :

- un prêt à taux zéro majoré pour les primo-accédants, qui acquièrent un logement neuf, et dont les ressources ne dépassent pas un plafond. Cette majoration du prêt à taux zéro concerne les offres de prêts émises entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2010 ;
- le dispositif du « Pass-foncier », complété par la suite par la loi du 25 mars 2009.

Le dénominateur commun de ces deux mesures incitatives est la nécessité d'obtenir une aide d'une collectivité locale afin de pouvoir les générer.

Le « Pass-foncier » est un dispositif innovant au service d'une politique d'accession sociale à la propriété.

Compte tenu de l'intérêt que revêt ce dispositif, il est proposé sa mise en place pour 10 logements, en accession, du programme « Alizé » contribuant, notamment, au logement de familles à revenus modestes et de jeunes primo-accédants véliziens à la propriété.

Ce programme de construction est en cours de réalisation par « SNC L'ALIZE à VELIZY sis 17 rue du Fort de Vaux 75017 Paris.

Dans ce cadre, le conseil municipal, dans une limite de 10 logements en accession à la propriété, de types F3 et F4, dont le prix de vente est inférieur à 300 000 € T.T.C. (TVA 5,5 %), hors parking,

- adopte le principe du versement par la commune d'une aide, sous forme d'une subvention, permettant à l'acquéreur potentiel, sous conditions définies par la réglementation, d'accéder à la majoration du prêt à taux zéro et au dispositif « Pass-foncier » ;

- fixe le montant de cette subvention au montant minimal établi par loi soit :
 - * 4 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3,
 - * 5 000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4 ;
- confie la réception et l'instruction de la demande de subvention à la BNP Paribas Immobilier Résidentiel -Transaction et Conseil- 30 rue Marguerite Long 75832 Paris Cedex 17. Cette demande sera traitée par BNP Paribas Immobilier Résidentiel –Transaction et Conseil- pour validation, en liaison avec les Services de la Commune, étant précisé que la décision d'attribution de la subvention sera prise par la commune ;
- demande aux bénéficiaires le remboursement total de la subvention de la Commune de Vélizy-Villacoublay en cas de revente du bien, dans les 5 ans de l'octroi de la subvention, pour tout autre cause qu'un accident de la vie (décès de l'accédant, divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 70 Kms) ;
- inscrit les dépenses et les recettes afférentes à ce dispositif lors de la prochaine décision modificative du budget municipal ville ;
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- donne mandat à la BNP Paribas Immobilier Résidentiel -Transaction et Conseil- pour produire les attestations d'aide à l'accession à la propriété d'une collectivité territoriale nécessaires aux accédants potentiels dans le cadre de leur financement.

ADOPTE A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Mme ROGER, M. DANIEL,
Contre : Mme DUSSAUSSOY,**

CULTURE

14. Modification des conditions de location de salle

Pour une meilleure compréhension entre la Ville et les locataires des salles, et suite à une nouvelle organisation des horaires d'ouvertures et à la mise en place d'une permanence, le conseil municipal modifie certains articles des conventions de location de salle et annexe (particuliers et associations) ainsi que le règlement intérieur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

15. Modification du règlement intérieur de la Médiathèque

Le conseil municipal adopte les modifications suivantes apportées au règlement intérieur de la Médiathèque afin de rendre plus efficace les procédures de relance pour la restitution des documents :

- édition d'une première relance après 2 semaines de retard : aucune pénalité,
- édition d'un courrier « dernier appel avant titre de recettes » après 4 semaines de retard,
- envoi d'un titre de recettes augmenté d'une amende (2 € par document) après 6 semaines de retard si les courriers précédents restent sans réponse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

16. Logiciel de gestion de la Médiathèque

Dans le cadre de sa modernisation, la Médiathèque va procéder à une ré-informatisation importante. Le changement de son progiciel SIGB (système informatique de gestion d'une bibliothèque) en fait partie.

Un marché à procédure adaptée a été lancé en décembre 2009 pour cette acquisition et au terme de la consultation, la solution « Orphee.net » de la Société C3RB a été choisie pour les montants suivants :

Installation et fourniture du logiciel SIGB	10 706,20 €H.T.	12 804,62 €T.T.C.
Formation des agents de la Médiathèque	4 125 €H.T.	4 933,50 €T.T.C.
Maintenance annuelle	4 018,40 H.T.	4 806,01 €T.T.C.

soit un montant total de 18 849,60 €H.T. et 22 544,22 T.T.C..

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter, pour l'acquisition de ce logiciel SIGB et la migration des données, une subvention auprès de l'Etat ; Cette subvention est de 25 % du coût hors taxes des dépenses.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

17. Construction de la salle pluridisciplinaire de l'Onde – Demandes de subvention au Conseil Général des Yvelines et au Conseil Régional d'Ile-de-France

Dans le cadre de la construction de l'Onde, le programme d'origine a prévu la réalisation d'une deuxième salle de spectacle de capacité moins importante que la salle principale et dotée de caractéristiques permettant une polyvalence artistique maximum.

Cette deuxième salle a pour but d'être un outil de création, mais aussi un outil de diffusion pluridisciplinaire complémentaire de la grande salle.

Le montant des travaux, tels qu'ils sont prévus dans la délibération du conseil municipal du 24 septembre 2008, est estimé à 2 500 000 €H.T. auquel il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 355 000 €H.T.

Le financement envisagé de cette opération prévoit l'aide du Conseil Général des Yvelines dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements culturels structurants dont fait partie l'Onde.

Le Conseil Général des Yvelines peut subventionner l'opération à hauteur de 30 %. La Ville pourrait ainsi bénéficier d'une subvention de 750 000 €

Le Conseil Régional pourrait aussi subventionner ces travaux à hauteur de 30 %. La ville pourrait ainsi bénéficier d'une subvention de 750 000 €

Le conseil municipal :

- arrête le programme définitif et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation suivant :

Opération	Montant H.T. de l'opération	Subvention département 30 %	Subvention Région 30 %	Part communale H.T.	Echéancier
Onde aménagement d'une salle pluridisciplinaire	2 500 000	750 000	750 000	1 000 000	2010-2011

- sollicite du Conseil Général des Yvelines et de la Région Ile-de-France une subvention
- s'engage à :
 - réaliser ses travaux selon l'échéancier ci-dessus,
 - financer la part non subventionnée,
 - conserver la propriété et à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
 - ne pas entamer les travaux avant la notification de l'accord du Conseil Général des Yvelines et de la Région.

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Mme ROGER, M. DANIEL,
Abstentions : Ensemble Pour Changer Vélizy,
Contre : Mme DUSSAUSOY,

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

18. Bilan annuel des cessions et acquisitions foncières – Exercice 2009

Les collectivités territoriales doivent débattre, au moins une fois par an, sur le bilan de leur politique foncière.

Les opérations foncières effectuées au cours de l'année 2009 ont été les suivantes :

- signature le 30 janvier 2009 d'un acte de cession à la S.A. HLM Antin Résidences de la parcelle AE 435 d'une superficie de 1776 m², située Place de l'Europe, pour un montant de 2 000 000 €
- signature le 29 septembre 2009 d'un acte de cession au Conseil Général des Yvelines des parcelles cadastrées AM 246 (salle Jules Godbert) et AM423 (école Edouard Herriot) de superficies respectives 2 360 m² et 2 096 m², pour un montant de 1 000 000 €
- signature le 23 décembre 2009 d'un acte de cession à la Société Eiffage Immobilier Ile-de-France de la parcelle AE 434 d'une superficie de 2 695 m², située Place de l'Europe, pour un montant de 3 223 200 €

Enfin, pour mémoire, le bilan des déclarations d'intention d'aliéner fait apparaître qu'aucun immeuble n'a été préempté en 2009 pour un total de 190 déclarations.

Le conseil municipal prend acte de ce bilan annuel 2009.

19. Marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux

Le marché d'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux arrive à son terme le 30 septembre 2010.

Compte tenu de la nécessité d'entretenir les installations de chauffage des bâtiments communaux, il est nécessaire de relancer un appel d'offres ouvert.

Le conseil municipal autorise le Maire à :

- lancer l'appel d'offres ouvert pour ce marché conformément aux articles 57 et suivants du Code des Marchés Publics ;
- signer le marché sus indiqué avec la société la mieux disante choisie par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Mme ROGER,
Abstention : M. DANIEL,
Contre : Mme DUSSAUSOY,**

20. Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de l'îlot Mermoz - Avenant

Par délibération du 21 octobre 2009 le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de l'îlot Mermoz avec le groupement Cabinet Monique LABBE - BET ARCOBA pour un montant provisoire de 1 394 279,68 €H.T.

Il y a lieu d'arrêter l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération à la suite de la validation de l'Avant Projet Détaillé (APD).

Le Cabinet Monique LABBE propose dans l'APD un coût prévisionnel des travaux à 13 453 290 €H.T.. Cette augmentation est notamment due à un ajustement des surfaces.

Le forfait définitif de rémunération serait donc de 1 436 108 €H.T. (valeur juin 2009).

En raison de la réglementation incendie applicable à ce type d'équipement, il est nécessaire d'ajouter aux missions du maître d'œuvre une mission de coordination SSI (système de sécurité incendie) d'un montant de 21 040 €H.T. (valeur juin 2009).

Le conseil municipal autorise le Maire :

- à signer un avenant avec le groupement Cabinet Monique LABBE – BET ARCOBA fixant le coût prévisionnel des travaux à 13 453 290 €H.T. et le forfait définitif de rémunération à 1 436 108 €H.T. ;
- à ajouter une mission de coordination SSI pour un montant de 21 040 €H.T. aux missions du maître d'œuvre.

ADOPTE A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Mme ROGER, M. DANIEL,
Contre : Mme DUSSAUSOY,**

21. Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'Electricité en Ile-de-France – Adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury (78)

Le conseil municipal approuve la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France portant adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

22. Syndicat des Eaux d'Ile-de-France – Adhésion des communes de Boulogne-Billancourt, Sèvres et de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas et Viroflay

Le conseil municipal approuve la délibération du Comité d'administration du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France portant adhésion des communes de Boulogne-Billancourt, Sèvres, ainsi que de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour le territoire des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 heures 50.

Joël LOISON
Maire
Conseiller Général des Yvelines

Affiché le 14 avril 2010